



MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE TRACADIE Service des activités récréatives et sportives

PRÉPOSÉ AUX INSTALLATIONS - SAISONNIER

SOMMAIRE

Relevant du technicien des installations I, le titulaire effectue des travaux comportant l'entretien des parcs, la préparation des surfaces sportives, la réparation des installations récréatives et sportives extérieures et de l'entretien spécialisé de l'aréna et la piscine.

TÂCHES ET RESPONSABILITÉS

- Balaie, nettoie, lave, cire et polis les planchers de toutes les pièces de divers bâtiments de loisirs;
- Nettoyer les vestiaires ainsi que désinfecter les toilettes, douches et lavabos;
- Peinturer les surfaces abimées;
- Monter et démonter le mobilier et les équipements nécessaires pour les activités et les surfaces de glace;
- Opérer l'équipement motorisé pour faire l'entretien des parcs et espaces verts; (tondeuse, tracteur, débroussailleuse, VTT, marquage de ligne, etc.)
- Réparer et installer des appareils de jeux et des équipements sportifs;
- Déblayer les voies d'accès et épandre de l'abrasif;
- Ramasser les déchets et vider les poubelles;
- Remplacer les luminaires défectueux;
- Vérifier le bon fonctionnement des équipements et outils, faire des réparations mineures et signaler les bris et défauts à son superviseur;
- Surveiller les lieux, voir au bon ordre et assurer la sécurité du public dans l'utilisation des installations;
- Déverrouiller les portes et clôtures et limiter l'accès aux personnes autorisées;
- Renseigner les visiteurs et les utilisateurs sur les installations, les services offerts et le déroulement général des activités;
- Répondre au téléphone;
- Faire la lecture des compresseurs;
- Respecter les procédures relatives au Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT);
- Assurer la sécurité du personnel et du public dans l'utilisation des installations, près des équipements et outils;
- Accomplir toutes autres tâches connexes liées à la bonne marche des activités;
- Facturation mise à jour des locations des différents organismes;
- Lors de la fermeture, vérifier que toutes les portes extérieures sont fermées et barrées;

EXIGENCES MINIMALES

- Diplôme d'études secondaires ou l'équivalent de préférence;
- Une combinaison d'éducation et d'expérience pourrait être considérée;
- Opérateur d'aréna, niveau 1 (un atout);
- Deux (2) années d'expérience en entretien général dans le milieu municipal;
- Être détenteur d'un permis de conduire valide, Classe 5;
- Bonne communication en français et en anglais, à l'oral et à l'écrit;
- Apte de communiquer, bon sens d'écoute et interagir facilement avec les gens en général;
- Fais preuve d'initiative, de jugement et sens de priorité;
- Apte à travailler sous pression, de façon autonome, en équipe et sans supervision soutenue;
- Compréhension rapide des situations;
- Débrouillard et grande disponibilité;
- Facilité d'opérer les équipements et les outils;
- Démontrer les habiletés manuelles nécessaires aux travaux demandés;

HORAIRE DE TRAVAIL

Quarante (40) heures par semaine;

RÉMUNÉRATION

Selon la convention collective en vigueur

La Municipalité régionale de Tracadie souscrit au principe d'égalité d'accès à l'emploi.

Les personnes intéressées doivent présenter leur demande d'emploi par courrier électronique à l'adresse emplois@tracadienb.ca avec une lettre de présentation et leur CV à l'attention du comité de sélection. Veuillez indiquer clairement le titre du poste dans votre demande.

DATE LIMITE : 21 mai 2026

La Municipalité régionale de Tracadie remercie tous les candidats et candidates de leur intérêt ; toutefois, elle ne communiquera qu'avec les personnes qu'elle convoquera en entrevue. Afin d'évaluer les compétences techniques, un test pratique pourrait également être exigé.

Mise en garde: Cette description n'est pas limitative, mais indicative des tâches à accomplir. Elle reflète les éléments généraux du travail et ne doit pas être considérée comme une énumération détaillée de toutes les tâches à accomplir.
Le candidat retenu doit être admissible à travailler au Canada.

Le masculin est utilisé sans discrimination et uniquement dans le but d'alléger le texte.

Version du 24 mars 2022 – Direction générale